Décembre 2006

2,30 €

INSEE CENTRE





En région Centre, un salarié sur cinq perçoit un faible revenu d'activité

En région Centre, 172 000 salariés ont perçu un revenu d'activité inférieur à 6 900 € au cours de l'année 2002. Les salariés à faible revenu salarial sont principalement des femmes et des jeunes : 60 % sont des femmes, 60 % ont moins de 35 ans. Quel que soit l'âge, les femmes sont plus touchées que les hommes. Un salarié de moins de 25 ans sur deux perçoit un bas revenu salarial. Le temps partiel ou des périodes d'inactivité entre deux postes réduisent la durée annuelle du travail de ces salariés. Parmi eux, 59 % travaillent à temps partiel et 20 % sont intérimaires. Les salariés à faible revenu travaillent surtout dans les commerces et les services. Les zones d'emploi de Tours, d'Argenton-sur-Creuse, de Chinon et d'Orléans détiennent les proportions de salariés à faible revenu les plus élevées de la région.

Alexandre Giraud

Le revenu salarial médian en région Centre est de 13 800 € en 2002, soit 4 % de plus que l'ensemble des régions de province. Il inclut les salaires, les primes et les indemnités chômage pour les salariés ayant occupé au moins un poste au cours de l'année. La région Centre se situe au 4ème rang des régions de province ayant le revenu salarial médian le plus élevé.

En région Centre, 172 000 salariés, soit 20,2 % de l'effectif, ont gagné moins de la moitié du salaire annuel médian en 2002 (6 900 €). Ces salariés ne sont pas nécessairement des « travailleurs pauvres » : ils peuvent percevoir d'autres revenus, non liés à leur activité, ou bénéficier des revenus d'une personne de leur entourage.

C'est en Indre-et-Loire que la part des salariés à faible revenu salarial est la plus élevée (22 %) juste devant le Loiret (21 %), et en Eure-et-Loir qu'elle est la plus faible (19 %). Parmi ces 172 000 salariés, 102 000 ont touché moins de 3 450 €, soit moins du quart du revenu annuel médian. Les salariés à très bas revenu salarial représentent ainsi 60 % des salariés à bas revenu salarial.

Les salariés à bas revenu salarial : des jeunes et des femmes

En région Centre, 60 % des salariés percevant un bas revenu salarial sont des femmes, alors que les femmes ne représentent que 45 % de l'ensemble des salariés. Les jeunes femmes sont particulièrement touchées puisque plus de la moitié d'entre elles (54 %) perçoit un bas revenu salarial. Chez les femmes de plus de 25 ans, la proportion de bas revenus

reste élevée, alors qu'elle diminue fortement après 25 ans chez les hommes. Ainsi, près de la moitié des hommes touchant un bas revenu salarial a moins de 25 ans.

En 2002, 38 % des salariés à bas revenu salarial ont moins de 25 ans alors que les jeunes occupent moins de 16 % des emplois salariés. Près de la moitié des jeunes perçoit un bas revenu salarial. Mais ce sont les moins de 20 ans les plus touchés : 73 % des 16-20 ans gagnent moins de 6 900 € par an contre 36 % des 21-25 ans.

Les salariés à bas et très bas revenu salarial en 2002 Bas revenu salarial Très bas revenu salarial Nombre de Taux de bas Taux de très bas salariés Nombre de Nombre de revenu salarial revenu salarial salariés salariés (en %) (en %) Cher 95 722 19 135 20.0 10 878 11,4 Eure-et-Loir 150 624 27 893 18,5 16 552 11,0 68 045 13 370 19,6 7 525 11,1 Indre Indre-et-Loire 192 506 41 634 21,6 24 859 129 Loir-et-Cher 106 470 20 832 19.6 12 385 11.6

49 059

171 923

Source : INSEE, DADS 2002

12.6

12,0

30 041

102 240

Cette étude a été réalisée à la demande et avec la collaboration du Conseil Économique et Social Régional

Loiret

Région

237 961

851 328

20.6

20.2

Caractéristiques des emplois à bas revenu salarial Ensemble des Salariés à bas salariés revenu salarial Répartition Répartition Nombre Nombre (en %) (en %) Ensemble 851 328 100,0 171 923 100,0 Sexe Homme 469 841 55,2 68 760 40,0

Femme	381 487	44,8	103 163	60,0
Age				
15-25 ans	134 057	15,7	65 017	37,8
26-35 ans	224 416	26,4	37 767	22,0
36-45 ans	225 631	26,5	30 177	17,6
46-55 ans	202 724	23,8	25 497	14,8
+ de 55 ans	64 500	7,6	13 465	7,8
Secteur d'activité				
Commerce	131 864	15,5	26 942	15,7
Construction	58 599	6,9	6 214	3,6
Industrie	216 354	25,4	15 213	8,8
Service	377 386	44,3	89 934	52,3
Intérim	67 125	7,9	33 620	19,6
Temps de travail				•
Temps partiel	197 032	23,1	101 048	58,8
Temps complet	654 296	76,9	70 874	41,2

Temps partiel : plus d'un salarié à bas revenu salarial sur deux

En 2002, 59 % des salariés à bas revenu salarial travaillent à temps partiel. Le temps partiel est un facteur explicatif des bas revenus salariaux qui concerne davantage les femmes que les hommes : deux femmes à bas revenu salarial sur trois travaillent à temps partiel contre moins d'un homme à bas revenu salarial sur deux. Pour les salariés à faible revenu, le temps partiel est plus fréquent après 35 ans (plus de 63 %) qu'avant (moins de 55 %).

Parmi les salariés à faible revenu, 19 % ont occupé au moins trois postes en 2002. Ce sont surtout les jeunes et les hommes qui ont changé d'emplois en cours d'année : 30 % des moins de 25 ans ont ainsi occupé plus de trois postes dans l'année, et 21 % des hommes. Le taux de bas revenu salarial augmente avec le nombre de postes occupés. Néanmoins, 57 % des salariés à faible revenu n'ont occupé qu'un seul poste au cours de l'année. Il s'agit essentiellement des femmes et des plus de 25 ans.

Un intérimaire sur deux à bas revenu salarial

Un salarié à bas revenu salarial sur cinq travaille dans l'intérim. Le travail intérimaire est plus développé chez les hommes que chez les femmes : 29 % des

hommes à bas revenu salarial sont rémunérés par agence d'intérim une contre 14 % pour les femmes à bas revenu salarial. même l'intérim concerne davantage les moins de 25 ans à bas revenu salarial (29 %) que les plus de 55 ans (3 %). Le taux de bas revenu salarial est élevé chez les intérimaires : la moitié d'entre eux perçoit un faible revenu.

Des revenus plus faibles dans le commerce et les services

En région Centre, 52 % des salariés à bas revenu salarial travaillent dans les services et 16 % dans le commerce. A l'opposé, la construction et l'industrie regroupent moins de 13 % des salariés à bas revenu salarial, alors qu'ils constituent plus de 32 % de l'em-

ploi salarié régional. Áinsi, la proportion de salariés à faible revenu est plus élevée dans les secteurs où le temps partiel est fréquent. Dans les services, 24 % des salariés ont un faible revenu salarial. La proportion dépasse les 40 % dans les activités récréatives, culturelles et sportives, les hôtels-restaurants et les services personnels et domestiques. Dans le commerce, c'est surtout le commerce de détail qui concentre les salariés à faible revenu salarial. Dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans le commerce, les femmes sont plus touchées que les hommes par les bas revenus salariaux.

Les zones d'emploi d'Argenton-sur-Creuse, de Tours, de Chinon et d'Orléans les plus touchées

Les zones d'emploi présentent un taux de bas revenu salarial élevé lorsque la population salariée est jeune, féminisée, travaille principalement dans les services et le commerce, où le temps partiel et l'intérim sont développés.

Dans les zones d'emploi de Tours, d'Argenton-sur-Creuse, de Chinon et d'Orléans, la part des salariés percevant un bas revenu salarial est élevée. Ainsi, dans les zones de Tours et d'Orléans, la proportion de jeunes et de femmes par-

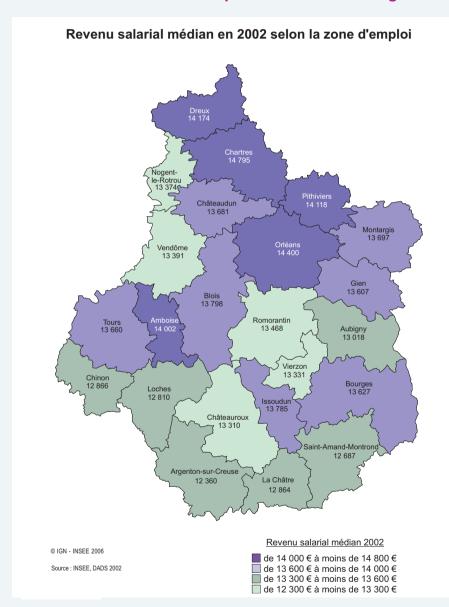
Taux de bas revenu salarial selon les zones d'emploi Chartres 17.8 Rotrou 18.3 Châteaudun Vendôme Blois 20,0 Romorantin 18.2 19.9 Vierzon 19.9 Bourges Châteaurou: 19 9 16.9 Amand-M 19.5 La Châtr Taux de bas revenu salarial en % de 21,0 à moins de 23,0 de 20,2 à moins de 21,0 @ IGN - INSEE 2006 Source : INSEE, DADS 2002

mi les salariés est importante et l'économie est davantage orientée vers le secteur des services que vers celui de l'industrie. Dans les zones d'emploi d'Argenton-sur-Creuse et de Chinon, une forte part de salariés travaille à temps partiel. En outre, dans la zone d'Argenton-sur-Creuse, le commerce occupe une place importante dans l'emploi salarié.

A l'opposé, les salariés à bas revenu salarial sont moins fréquents dans les zones d'emploi de Châteaudun, Chartres, Nogent-le-Rotrou, Issoudun, Vendôme, Amboise, Pithiviers et La Châtre. Dans les zones d'Issoudun, de Châteaudun, de Vendôme ou d'Amboise, la part des jeunes est faible, le temps partiel et l'intérim sont peu développés en raison d'une économie locale davantage tournée vers l'industrie que les services et le commerce. Dans la zone de Chartres, la part des salariés travaillant à temps partiel est relativement faible et les intérimaires sont plutôt

peu nombreux. Dans les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou et de Pithiviers, le temps partiel est peu répandu et le secteur des services a un poids moins important que dans l'ensemble de la région. En revanche, l'industrie y est développée. Dans la zone de La Châtre, la part des jeunes parmi les salariés est faible et le recours à l'intérim est moins fréquent que dans les autres zones d'emploi de la région.

Les revenus salariaux en région Centre moins dispersés que dans les autres régions



En 2002, le revenu salarial annuel médian est de 13 800 € en région Centre, supérieur de 4 % à celui de province. La région Centre se place ainsi en 4ème position des régions de France hors lle-de-France ayant les revenus salariaux annuels médians les plus élevés, derrière l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie, et juste devant Rhône-Alpes.

En région Centre, les 10 % les mieux rémunérés gagnent 14 fois plus que les 10 % les moins bien rémunérés. Néanmoins, écarts de salaire sont moins importants que dans les autres régions. La plus faible dispersion provient surtout des revenus les plus faibles, qui sont d'un niveau plus élevé qu'en province. Ainsi, parmi les salariés de la région Centre, les 10 % les moins bien rémunérés gagnent moins de 1 900 € par an, soit 23 % de plus qu'en province. Les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 26 400 €, soit 2 % de plus qu'en province.

En 2002, le revenu salarial annuel médian des hommes (15 400 €) est supérieur de 30 % à celui des femmes (11 800 €). La moitié des jeunes a gagné moins de 5 800 € en 2002. Le revenu médian, qui augmente avec l'âge jusqu'à 55 ans, passe ainsi de 13 500 € pour les 25-34 ans à 16 600 € pour les 45-54 ans. Pour les plus de 55 ans, le revenu salarial annuel médian atteint 15 000 €.

C'est dans le secteur de l'industrie que le revenu médian est le plus élevé (16 200 €), devant la construction (14 500 €) et les services (14 300 €). Dans le commerce, le revenu médian est nettement plus faible (11 800 €).

Le revenu salarial médian varie fortement entre les zones d'emploi de la région : en 2002, il est 20 % plus élevé dans la zone d'emploi de Chartres que dans celle de Loches. Les revenus médians les plus élevés sont principalement localisés sur les franges franciliennes (zone d'emploi de Chartres, Dreux, Pithiviers) ainsi que dans les zones d'emploi associées au chef-lieu de département (Orléans, Tours, Blois, Bourges). C'est au sud et au sud-est de la région que les revenus médians sont les plus faibles.

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Un salarié perçoit un bas revenu salarial si l'ensemble des rémunérations liées à son travail (salaires, primes, indemnités chômage) est inférieur à la moitié du revenu annuel médian. Pour les très bas revenus salariaux, le seuil correspond au quart du salaire médian. Le revenu salarial médian est le revenu tel que la moitié de salariés perçoit un revenu inférieur. Le revenu salarial médian a été calculé au niveau de la région Centre. En 2002, le seuil de bas revenu salarial est de 6 898 €, celui de très bas revenu salarial est de 3 449 €.

Le taux de bas revenu salarial est la part des salariés percevant un bas revenu salarial.

Champ de l'étude

L'étude porte sur les revenus au lieu de résidence et prend en compte l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins une fois dans l'année, hormis les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de la sylviculture. Les apprentis et les stagiaires sont exclus, ainsi que le travail saisonnier des étudiants.

Source

Les données utilisées sont issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales, qui permettent d'obtenir, pour l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public, les périodes de travail ainsi que les rémunérations nettes perçues correspondantes. Elles sont renseignées par les employeurs, y compris les entreprises nationales, les administrations publiques (sécurité sociale, CAF...) et les collectivités locales.

Toutefois, comme le champ des agriculteurs et de la fonction publique n'est pas renseigné de manière exhaustive, ces champs sont exclus de l'étude.

Méthodologie

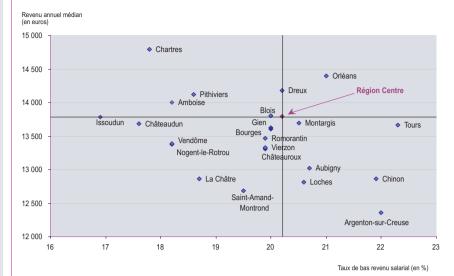
Le nombre de salariés à bas revenu salarial est donné au lieu de résidence.

Le lieu de résidence, l'activité et le temps partiel sont définis à partir du poste ayant fourni le revenu salarial le plus important.

Pour en savoir plus

Cette étude fait suite au dossier "Les bas salaires en région Centre" réalisé avec le concours du CESR. Les publications de l'Insee sont disponibles sur le site internet : www.insee.fr/centre, rubrique "publications".

Revenu salarial médian et taux de bas revenu salarial en 2002 par zone d'emploi



Source : INSEE, DADS 2002

Note de lecture : en région Centre, la zone d'emploi de Chartres présente le revenu salarial médian le plus élevé et un taux de bas revenu salarial parmi les plus faibles.

Caractéristiques par zone d'emploi en 2002 : revenu salarial médian, décile, taux de bas et très bas salaire

Zone d'emploi	Revenu salarial médian 2002 (en euros)	1er décile D10 (en euros)	9ème décile D90 (en euros)	Rapport D90/D10	Nombre de salariés	Taux de bas revenu salarial (en %)	Taux de très bas revenu salarial (en %)
Amboise	14 002	2 434	25 858	10,6	24 972	18,2	10,0
Argenton-sur-Creuse	12 360	1 813	21 338	11,8	11 814	22,0	11,8
Aubigny	13 018	1 983	24 727	12,5	10 019	20,7	11,4
Blois	13 798	1 871	26 077	13,9	62 152	20,0	12,2
Bourges	13 627	1 961	25 578	13,0	57 842	20,0	11,6
Chartres	14 795	2 231	27 989	12,5	77 222	17,8	10,7
Chinon	12 866	1 842	26 887	14,6	16 935	21,9	12,2
Châteaudun	13 681	2 608	23 930	9,2	17 356	17,6	9,8
Châteauroux	13 310	2 043	23 843	11,7	38 056	19,9	11,4
Dreux	14 174	1 875	26 551	14,2	44 439	20,2	12,1
Gien	13 607	1 939	26 957	13,9	22 648	20,0	11,7
Issoudun	13 785	2 789	22 351	8,0	10 762	16,9	9,4
La Châtre	12 864	2 425	22 064	9,1	7 413	18,7	10,3
Loches	12 810	2 160	22 638	10,5	13 513	20,6	11,3
Montargis	13 697	1 868	25 386	13,6	39 646	20,5	12,0
Nogent-le-Rotrou	13 374	2 373	22 954	9,7	11 607	18,2	10,5
Orléans	14 400	1 636	28 775	17,6	154 127	21,0	13,1
Pithiviers	14 118	2 178	25 570	11,7	21 540	18,6	11,0
Romorantin	13 468	1 988	24 065	12,1	22 431	19,9	11,3
Saint-Amand-Montrond	12 687	2 158	22 427	10,4	12 929	19,5	10,7
Tours	13 660	1 518	27 827	18,3	137 086	22,3	13,7
Vendôme	13 391	2 367	23 747	10,0	21 887	18,2	10,3
Vierzon	13 331	1 999	23 381	11,7	14 932	19,9	11,1
Région	13 795	1 884	26 427	14,0	851 328	20,2	12,0

Source : INSEE, DADS 2002

Le 1er décile D10 est le revenu salarial tel que 10 % des salariés perçoivent moins.

Le 9ème décile D90 est le revenu salarial tel que 90 % des salariés perçoivent moins, autrement dit que 10 % des salariés gagnent plus.

La médiane est le revenu salarial tel que la moitié des salariés perçoivent moins.